

C 3992

Genève, le 21 mai 2021

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et messieurs les député-e-s,

Considérant l'impasse dans laquelle la commission des affaires communales régionales et internationales s'est placée dans l'étude des résolutions **R 936** : Les Arméniens du Haut-Karabagh ont le droit à la vie et à l'autodétermination (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale) et de la **R 942** : Respect du cessez-le-feu au Haut-Karabakh (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale).

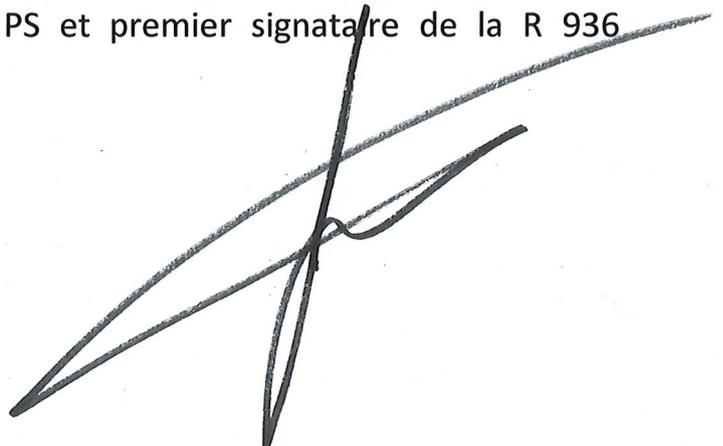
Souhaitant renforcer une approche positive et dynamique de ce conflit, dans la recherche d'une solution conduisant à une paix stable et durable, respectant les conventions de Genève. Considérant que ces deux résolutions ont atteint par leur dépôt leur but, en démontrant la profonde préoccupation d'élus-e-s genevois-e-s pour la situation sur le terrain et le refus de toute forme d'indifférence.

Considérant la difficulté de la commission des affaires communales régionales et internationales à dégager une volonté commune pour poursuivre ses travaux, nous annonçons retirer la R936 et R942 d'un commun accord.

En vous remerciant pour votre attention.

Thomas Bläsi, membre du groupe UDC et premier signataire de la R 942

Sylvain Thévoz, membre du groupe PS et premier signataire de la R 936



GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC:	3-4.06.2021
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:	CACRI		
Objet:			
Copie à:			